

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	4
Nombre de voix contre :	9
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

**Objet : Demandes de subventions – Etude d'opportunité et de faisabilité pour la
réhabilitation et la modernisation du Camping/gîte communal**

En avril 2022, la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a déposé une candidature dans le cadre du "Contrat Stations 2030" porté par la Région PACA.

Une stratégie territoriale à l'horizon 2050 accompagnée d'un plan d'action pour la période 2022/2027 a ainsi été définie à l'échelle de la CCBD et à l'échelle du territoire du Dévoluy.

Lors de l'audition au "Contrat Station 2030" la phase d'étude du projet de réhabilitation du camping/gîte communal a été priorisée pour 2022. C'est dans ce cadre que la commune a décidé de présenter un dossier de demande de subvention concernant la phase d'étude préalable à la réhabilitation et la modernisation du camping / gîte communal.

Concernant le camping il s'agira de :

- Réorganiser les espaces et optimiser les emplacements
- Mettre en place des hébergements insolites (yourte, roulotte, cabane...)
- Rénover le bloc sanitaire situé dans la partie basse du camping

Concernant le gîte de groupe, il s'agira de :

- Rénover et aménager les intérieurs (dortoirs, chambre et salle) à la façon « hostel » (à mi-chemin entre hôtel et auberge de jeunesse) favorisant la convivialité et l'échange avec des espaces modulables, astucieux et multi-usages.

Concernant l'ensemble du site il s'agira de :

- Aménager et embellir les abords (cheminements, espaces verts...)
- Aménager une zone d'activités (jeux pour enfants, aire de pétanque...) et une zone de convivialité (tables, barbecue...)
- Couvrir le site d'un réseau wifi public

La Majorité du Conseil Municipal dénonce un manque d'information et un dossier non complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **REFUSE** la proposition
- ✓ **REFUSE** le plan de financement tel quel :
 - Coût total prévisionnel de l'étude : 35 000€ HT
 - Région : 14 000€ HT soit 40%
 - Autofinancement : 21 000€ HT soit 60%
- ✓ **DEMANDE** un estimatif précis

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. P. Rogou
Marie Paule ROGOU

